

Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 3	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Objectif thématique 2	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Investissement prioritaire FEDER 2 (b)	En développant des produits et des services TIC, le commerce en ligne et en améliorant la demande de TIC

3.2

Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises

Résultat à atteindre

Hausse des usages avancés des technologies numériques par les PME

Le numérique est une technologie qui s'applique à toutes les activités et contribue à l'amélioration du niveau de leurs produits ou services et à l'efficacité de leurs procédés, donc de leur croissance et compétitivité. Le niveau d'équipement numérique des entreprises a crû de 26 %, pour atteindre 95 % des PME de plus de 5 salariés entre 2008 et 2011. Mais les micro-entreprises (- de 5) restent loin derrière avec 68 %. 30 % des chefs d'entreprise déclarent éprouver des difficultés pour définir leur stratégie et leurs besoins numériques. L'appropriation par le tissu économique régional des usages numériques est inégale. C'est le cas des « usages avancés », utilisation experte des outils numériques, que sont les déclarations sociales et fiscales en ligne, l'utilisation de sites d'appels d'offres dématérialisées, la gestion de la paie en ligne, la sauvegarde des données en ligne et la réception de commandes via Internet... Ils impactent le plus la compétitivité des entreprises, mais n'ont progressé que de 6 %⁴⁸. L'e-commerce croît fortement et offre de nouvelles opportunités de développement. En 2013, malgré un contexte difficile, les ventes sur internet ont continué de progresser. Plus de 600M de transactions en ligne ont été réalisées représentant 51,1 Mrds €, en hausse de 13,5% sur un an, et le nombre de transactions a lui bondi de 17,5%. Le chiffre d'affaires du m-commerce (vente à partir d'un mobile ou d'une tablette) a été multiplié par 6 en France entre 2011 et 2013, à près de 3Mrds €⁴⁹. L'enquête réalisée en 2012 par l'association des e-commerçants de la Gironde a montré le fort dynamisme du secteur : près de 50% des entreprises ont déclaré avoir embauché en 2011 et plus

de 85 % préoyaient de recruter à court et moyen terme.

Aussi, soutenir les acteurs économiques régionaux dans l'intégration des usages avancés du numérique, notamment des nouvelles formes de commercialisation, est impératif. Le développement de nouveaux usages dans les filières particulièrement « consommatrices » de TIC (tourisme, santé, industries culturelles, agroalimentaire, économie sociale et solidaire...) permettra d'améliorer leur performance. Au-delà, les nouveaux usages sont les catalyseurs de nouvelles activités et de nouveaux produits ; ils contribueront au renouvellement des domaines de spécialisation intelligente.

La constitution d'un pôle numérique, Digital Aquitaine, rassemblant les principales structures associatives numériques, rendra visible les compétences des entreprises qui développeront les équipements et services assurant la bonne appropriation par les acteurs publics et privés des derniers outils numériques. La « Cité numérique », qui le matérialisera, mettra à la disposition des entreprises les moyens nécessaires à la digitalisation de leur activité : démonstrateurs de technologies et de produits numériques innovants, possibilités de formation de leurs salariés...La Cité, tête de réseau régional, sera la vitrine des savoir-faire aquitains au service des acteurs du territoire (Izarbel, Hélioparc, Pulséo, CréaVallée).

Le volet « développement de produits et services TIC » est traité dans l'axe 1.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR6	Taux de PME* déclarant des usages avancés des TIC PME : 8 494 entreprises implantées en Aquitaine en 2010 (source INSEE, Esane, Lifi et Clap)	Part dans le total des PME (en %)	Plus développée	52 %	2011	68%	Enquête AEC Analy-Tic n°11 fev 2012	A définir Enquêtes prévues en 2018 et en 2023 ⁵⁰

⁴⁸Source : Aquitaine Europe communication - in Aquitaine AnalyTIC n°11, février 2012

⁴⁹Source : revue Challenge - 30/09/2013 - « Le m-commerce à 3 ans plus fort que l'e-commerce au même âge ».

⁵⁰L'enquête sera réalisée sur les usages avancés tels qu'ils ont été définis en 2011 : utilisation experte des outils numériques que sont les déclarations sociales et fiscales en ligne, l'utilisation de sites d'appels d'offres dématérialisées, la gestion de la paie en ligne, la sauvegarde des données en ligne et la réception de commandes via Internet. L'enquête étudiera également une notion actualisée desdits usages, en évolution constante, et leur appropriation par les entreprises en 2018 et en 2023.

Actions à soutenir au titre de l'OS 3.2

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : PME et ETI, collectivités locales et leurs groupements...

- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne

- **les types de bénéficiaires** : PME et ETI et leurs groupements, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations, collectivités locales et leurs groupements...

a) **Opérations partenariales d'appropriation des technologies numériques par les entreprises**, par proximités géographiques, par activités économiques ou par fonctions (systèmes d'information, gestion des ressources humaines, gestion documentaire, gestion de production, outils collaboratifs, veille technique, gestion des approvisionnements, des stocks et/ou des archives, animation d'équipes commerciales, marketing électronique, e-commerce, etc.). Sont concernés les études, prestations de conseil et de formation⁵¹, achats de logiciels... utiles aux démarches d'appropriation mises en œuvre. Seront notamment soutenues les études d'ingénierie et la mise en œuvre du télétravail dans les PME et ETI, lequel implique des adaptations dans l'organisation du système d'information et de management des entreprises. Seront également éligibles les actions menées par le pôle numérique en cours de constitution (cf. supra) pour accompagner la transformation numérique des entreprises régionales : sensibilisation et formation aux nouvelles technologies numériques, mise à jour technologique...

b) **Chèques innovation TIC** : financement de prestations de service au bénéfice des entreprises, à titre individuel, pour le développement et l'intégration d'outils TIC dans leur activité.

c) **Aide au développement de produits ou d'applications** par les entreprises de la filière numérique permettant d'augmenter les usages avancés dans les PME. Par exemple : développement d'outils en ligne pour la gestion intelligente des clients, des fournisseurs ou des stocks.

d) **Equipements mutualisés d'intérêt régional** nécessaires à la transformation numérique des acteurs publics et privés (Cité numérique par exemple) : mise en place de lieux et d'outils mutualisés nécessaires aux entreprises pour réaliser leurs développements et montrer leurs activités (show-room par exemple).

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Les porteurs des actions partenariales devront s'engager à assurer un suivi quantifié et qualitatif précis des actions menées en faveur des entreprises impliquées, lesquelles devront se mobiliser fortement.

Les actions régionales ou locales devront être cohérentes avec les cadres d'actions nationaux (tel que le Passeport numérique) ou européens (Digital Agenda for Europe par exemple).

Les maîtres d'ouvrage et prestataires des études, enquêtes, outils de diagnostic... rendront leurs analyses interopérables dans la perspective de leur partage. Ils s'engageront volontairement sur des conditions d'usage de leurs productions (documents, études, analyses, etc.) relevant de l'environnement des licences de type « Creative Commons ».

Une attention spécifique sera portée aux projets issus de quartiers "politique de la ville" s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie urbaine intégrée.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Utilisation prévue des instruments financiers

Sans objet

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	entreprise	FEDER	Plus développée	300			Synergie	Annuelle

⁵¹Prestations partenariales non incluses dans le PO national FSE